



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 30
Voix favorables : 30
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 06/12/2022

DELIBERATION
n° CFVU 2022 - 39

portant avis sur la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole (Faculté d'Administration et de Communication) et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne (CGD31)

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1,

Article unique :

La commission de la formation et de la vie universitaire après en avoir délibéré, rend un avis favorable concernant la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole (Faculté d'Administration et de Communication) - Master AES Emploi Public, et le CDG 31, convention annexée à la présente délibération.

A Toulouse le 06/12/2022

Le président de la commission de la formation et de la vie universitaire,



Hugues KENFACK



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre d'une part:

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Garonne



Et d'autre part

L'Université Toulouse I Capitole

**Master mention Administration Economique et Sociale parcours-
type emploi public**



Pour l'année universitaire 2022-2023



Représentation

La présente convention est établie entre :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, ci-après dénommé CDG31, établissement public à caractère administratif, sis 590 rue Buissonnière, CS 37666, 31676 Labège Cedex, représenté par Sabine GEIL-GOMEZ, Présidente, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 5 novembre 2020.

Et

et l'Université Toulouse 1 Capitole (Master AES parcours emploi public), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, située 2 rue du Doyen Gabriel Marty, 31042 TOULOUSE CEDEX 9, représentée par son Président Hugues KENFACK.

Préambule

L'Université Toulouse 1 Capitole est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel habilité à délivrer le diplôme de master AES parcours emploi public, relevant de la Faculté de Droit et de Science politique.

La formation vise à former des individus capables de :

- Définir et piloter / co-piloter des projets en cohérence avec les administrateurs, les élus, les politiques publiques,
- Identifier et mobiliser des partenaires stratégiques,
- Développer et animer des partenariats,
- Mettre en place une politique de contrôle organisationnel dans la perspective d'une amélioration de la performance,
- Piloter le budget,
- Gérer les ressources humaines : conformité aux obligations relatives aux conditions et relations de travail, élaboration de fiches de poste, entretiens de recrutement, adéquation et développement des compétences en fonction des besoins de la structure, évaluation des équipes...
- Rédiger des documents administratifs,
- Réaliser des études économiques, juridiques ou sociales diverses,
- Proposer des solutions pragmatiques à des situations complexes, en assurant la sécurisation juridique, dans une démarche d'anticipation et d'innovation

Le CDG31 est un établissement public à caractère administratif auquel sont affiliés obligatoirement toutes collectivités et établissements publics de la Haute-Garonne ayant un effectif inférieur ou égal à 350 agents et à titre volontaire, toute autre collectivité ou établissement public le souhaitant. Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il assure à leur bénéfice, en matière de ressources humaines, des missions obligatoires définies par la loi ou des missions optionnelles décidées par son Conseil d'Administration.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le CDG31 est en outre coordonnateur général des treize centres de gestion de la région Occitanie. Il est le chef de file sur la mission Emploi.

Les deux établissements exercent donc des missions complémentaires l'un dans le domaine de la formation et l'autre dans l'organisation de l'accès à la Fonction Publique Territoriale.



L'objet de la présente convention est de mettre en place un partenariat pour l'année universitaire à venir.

Article 1 : Engagement de l'Université

L'UT1 Capitole s'engage à :

- Informer le plus largement possible ses étudiants et enseignants de l'existence et de la mise en œuvre de la présente convention ;
- Faire apparaître le CDG31 dans la liste de ses partenaires sur ses documents de communication et sur son site Internet ;
- Autoriser le CDG31 à communiquer à propos de la présente convention ;
- Favoriser durant l'année universitaire, dans une mesure compatible avec le bon déroulement de celle-ci, l'organisation avec le CDG 31 de conférences et forums visant à informer les étudiants sur les carrières de la fonction publique territoriale et les missions du CDG 31 ;
- Dans le cadre du *master AES parcours emploi public*, organiser avec le CDG31 des séminaires de préparation à la recherche d'emploi dans la Fonction Publique Territoriale et à l'entretien de recrutement ;
- D'assumer tous les risques attachés à la mise en œuvre des enseignements et séminaires précédemment évoqués et de pourvoir à leur couverture par assurance.

Article 2 : Engagement du CDG31

Le CDG31 s'engage à :

- Faire apparaître *le master AES parcours emploi public* au rang de ses partenaires au sein de ses documents de communication et sur son site Internet ;
- Autoriser le *master AES parcours emploi public* à communiquer au titre de la présente convention ;
- Participer, dans une mesure compatible avec ses contraintes professionnelles, aux conférences et forums organisés par l'Université Toulouse 1 Capitole en vue d'informer les étudiants sur les carrières de la fonction publique territoriale et les missions du CDG 31 ;
- Dans le cadre du *master AES parcours emploi public de l'Université Toulouse 1*, organiser des séminaires de préparation à la recherche d'emploi dans la fonction publique territoriale et à l'entretien de recrutement.
- Accompagner les étudiants dans leur recherche de terrain de stage, le cas échéant
- Assurer à toute donnée ou information personnelle portée à sa connaissance dans le cadre de la réalisation de ses obligations contractuelles, la confidentialité requise et l'absence de toute exploitation ou traitement.



- Développer un accompagnement collectif et individuel :

Temporalité	Planning prévisionnel	Accompagnement
Temps 1	Octobre/novembre	Organiser un Webinaire master 2, master 1 : présentation des métiers territoriaux et de l'accès à l'emploi
Temps 2	Mai/Juin/Septembre	Réaliser un Webinaire : présentation d'une analyse du marché de l'emploi et de ses opportunités
Temps 3	Mai/Juin/Septembre	Accompagner le jeune diplômé dans l'emploi. Rendez-vous avec un consultant pour un suivi personnalisé avec analyse des compétences dominantes et du projet professionnel du candidat. <ul style="list-style-type: none">➤ Inscription au Guichet Unique des Candidats à l'Emploi➤ Inscription au Service missions temporaires pour un tremplin dans l'insertion à l'emploi durable, le cas échéant.

Article 3 : Conditions financières

Le partenariat établi ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

Article 4 : Suivi de l'application de la convention

Un suivi de l'application de la présente convention sera mis en place par les signataires et des bilans annuels seront réalisés.

Article 5 : Durée et résiliation

La présente convention est conclue pour la durée de l'année universitaire 2022/2023.

Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction dans les mêmes termes pour l'année universitaire 2023/2024, en l'absence de résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis d'un mois, sans qu'aucune des parties ne puisse se prévaloir d'un préjudice quelconque.

Article 6 : Différends et règlement des litiges

Tout différend entre les parties dans l'exécution des présentes devra faire l'objet d'une recherche de règlement amiable préalablement à toute action contentieuse.

En l'absence de solution amiable, le Tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Toulouse.



A Toulouse, le / /

Pour l'Université
Le Président

Pour le CDG31
La Présidente



Hugues KENFACK

Sabine GEIL-GOMEZ